## Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

042-214201766-20240326-2024-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024 Publication: 29/03/2024

\*\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents: M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Annette CARTIER DUBOST, Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Yves GAULIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

Absent(s) excusé(s): Pierrick MURCIER pouvoir à Anthony FAYET, Laëtitia DUFOUR pouvoir à Martine

Absent(s): Sandrine DELFIEU, Samyha LOUBIBET, Christophe CHAIZE

Date de la convocation : mercredi 20 mars 2024

Secrétaire de séance : Yves GAULIER

## **OBJET: ADOPTION DU PROJET DE CENTRE BOURG** N°2024-6

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'étude de faisabilité et de diagnostic pour l'aménagement d'un vrai Centre Bourg est en cours. Un ou des investisseurs privés porteront le projet concernant les constructions nouvelles.

Les ténements et bâtis privés situés au cœur du projet sont en vente. Ils sont intégrés à l'étude.

La commune se réserve le droit de préempter si elle n'arrive pas à acheter ces biens directement aux propriétaires.

Monsieur le Maire présente une nouvelle esquisse du projet ainsi que les premiers éléments du plan de financement.

Le projet consiste en la création de logements et de commerces. Il comprendra également la bibliothèque et la poste. Des aménagements extérieurs sont prévus pour créer un cadre de vie favorable et profitable à l'ensemble de la population.

L'objectif est de redonner de l'attractivité au centre du village tout en gardant un visuel épuré et respectueux de l'environnement.

Une commission municipale dédiée à ce projet a été créée afin d'apporter leurs remarques à l'architecte du ou des investisseurs concernant notamment la partie publique.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

. accepte le projet de centre bourg ;

d'avant-projet sommaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme: en Mairie le 27/03/2024

RIE DEFIE MARTIN, Maire

Yves GAULIER, secrétaire de séance,